

## REMERCIEMENTS

Ce travail représente une version légèrement revue et corrigée d'une thèse de doctorat préparée sous la direction de Jacques Revel, et soutenue à l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales en 1994.

Je souhaite remercier tous ceux et toutes celles qui ont partagé avec moi la période, désormais lointaine, de la recherche et de la rédaction : ceux et celles qui ont affronté ces moments savent combien l'accompagnement d'autrui est précieux, pour éviter de s'égarer dans la solitude et dans le désarroi.

Ma dette la plus grande est certainement celle que j'ai contractée avec Giovanni Levi, qui a suivi mon chemin dès mes premières années d'études à l'Université de Turin. Son intelligence et sa générosité, intellectuelle et humaine, ont été précieuses à tout moment, et m'ont fourni la confiance et l'encouragement nécessaires pour avancer.

Jacques Revel a été un directeur d'études attentif, disponible et patient. Ses critiques, sévères et discrètes, m'ont permis d'éclaircir des points obscurs de mes argumentations. Sa façon de diriger ma recherche m'a appris à me sentir libre et responsable face à mon travail.

J'ai pu abondamment profiter de l'intelligente amitié de Maurizio Gribaudi : ses démarches intellectuelles, toujours passionnantes et riches de suggestions, m'ont poussé à prendre des risques, et m'ont montré des liens insoupçonnés entre les éléments dont se composait mon sujet.

Les discussions que j'ai pu avoir, depuis la soutenance, avec Gilles Postel-Vinay et Jean-Yves Grenier ont été riches en suggestions importantes : je tiens à les remercier pour leur disponibilité et pour la passion avec laquelle ils ont partagé leur savoir avec moi.

Alon Confino et Francesca Fiorani ont été des présences constantes et toujours disponibles, dans mon travail et dans ma vie : leur accueil m'a souvent permis de dépasser des moments délicats, leur manière d'exercer notre métier a été un exemple de passion et de rigueur qui m'a encouragé à poursuivre dans plusieurs occasions.

Ils ont été des compagnons de discussion formidables, tout comme Anna Bellavitis, Ida Giordano, Sabina Loriga, Silvia Moretti, Federica Sossi, Alessandro Stanziani, et bien d'autres encore.

Les collègues et les amis de l'Université de Paris X-Nanterre, où j'ai travaillé entre 1995 et 2001 m'ont souvent donné l'occasion d'enrichir mes hypothèses et de préciser mes préoccupations : qu'Henri Bresc, Alain Cabantous, Charlotte de Castelnau, Michèle Fogel, Isabelle Heullant-Donat soient ici remerciés. Corine Maitte a été mon guide dans l'enseignement universitaire français : sans elle j'aurais été perdue. Nous avons partagé pendant trois ans une expérience d'enseignement commune, parfois difficile, mais très enrichissante : j'espère avoir appris quelque chose d'elle.

Sylvie Schweitzer m'a offert son aide et son amitié, précieuse dans ma nouvelle vie lyonnaise.

Je dédie ce travail à Ira, qui m'a fait découvrir ce que c'est que le bonheur, et à nos enfants Noemi et Isaac, sources quotidiennes d'étonnement et d'amour.

## TABLE DE CORRESPONDANCE DES POIDS ET DES MESURES

### I. Mesures agraires (de superficie)

1 <i>rubbia</i>	4 <i>quarte</i>	1,848 hectares
1 <i>quarta</i>	4 <i>scorzi</i>	0,462 hectares
1 <i>scorzo</i>	4 <i>quartucci</i>	0,112 hectares
1 <i>quartuccio</i>		0,028 hectares

### II. Mesures de capacité (solides)

1 <i>rubbia</i>	4 <i>quarte</i>	2,94 hl
1 <i>quarta</i>	5,5 <i>scorzi</i>	0,735 hl

### III. Poids

1 <i>libbra</i>	12 <i>once</i>	0,339 kg
1 <i>oncia</i>		0,0282 kg

### IV. Monnaies

1 <i>scudo</i>	10 <i>giuli</i>	100 <i>baiocchi</i>
----------------	-----------------	---------------------

Source : Martini, 1883

## INTRODUCTION

Suite à l'interprétation de son célèbre rêve, selon laquelle les sept vaches grasses représenteraient sept années d'abondance, suivies par sept années de famine incarnées par les sept vaches maigres, Joseph suggère au pharaon l'attitude correcte à adopter pour que le pays n'ait à subir les effets dramatiques de la longue disette qui va se manifester :

que Pharaon choisisse un homme intelligent et sage, et qu'il le mette à la tête du pays d'Égypte. Que Pharaon établisse des commissaires sur le pays, pour lever un cinquième des récoltes de l'Égypte pendant les sept années d'abondance. Qu'ils rassemblent tous les produits de ces bonnes années qui vont venir; qu'ils fassent, sous l'autorité de Pharaon, des amas de blé, des approvisionnements dans les villes, et qu'ils en aient la garde. Ces provisions seront en réserve pour le pays, pour les sept années de famine qui arriveront dans le pays d'Égypte, afin que le pays ne soit pas consumé par la famine<sup>1</sup>.

Ce passage de la Genèse présente sans doute l'une des plus anciennes descriptions d'un système annonaire, et propose l'une des premières esquisses des tâches exigées des gouvernants dans le domaine des subsistances de leurs sujets. La leçon biblique est d'ailleurs généralement suivie par toutes les autorités politiques, anciennes, médiévales et modernes, au point que l'on pourrait réfléchir sur la nature du pouvoir politique à partir de la manière dont ces mêmes autorités abordent le problème des subsistances.

L'engagement du pouvoir politique dans ce domaine est en effet une constante, depuis l'antiquité<sup>2</sup>; quelques soient les moyens employés, toutes les stratégies de ravitaillement se rapprochent par le but qu'elles poursuivent : assurer aux sujets un ravitaillement constant, abondant et bon marché. Ces trois exigences sont indissolubles, et on les retrouve associées tant au Moyen-Age qu'à l'époque moderne. Elles sont tout d'abord déterminées par les caractéristiques de l'offre et de la demande de céréales. La faiblesse générale de la production agricole, l'alternance cyclique entre des années de

<sup>1</sup> Genèse, 41, 33-36.

<sup>2</sup> Garnesey, 1996; Polanyi, 1977.

bonnes et de mauvaises récoltes, les problèmes techniques de la conservation des céréales, les difficultés et les risques des transports à longue distance, joints aux caractéristiques particulières de la demande de céréales, imposent des solutions politiques. Les blés sont les denrées de base, et souvent les seules, qui composent le régime alimentaire des populations anciennes. De ce fait, leur demande est relativement rigide et elle ne peut pas être différée dans le temps. De plus, les villes ne produisent pas elles-mêmes le nécessaire à leur propre consommation alimentaire : la survie et les possibilités de reproduction de leurs habitants dépendent tout d'abord du marché. Toute administration médiévale procède ainsi à la mise en place d'institutions préposées au ravitaillement de la population urbaine. Partout, elles assurent la même gamme de fonctions : les contrôles sur la production et l'acheminement des céréales produites dans le territoire soumis à la ville, et les politiques de réglementation des prix sur le réseau urbain de commercialisation.

On retrouve ces mêmes fonctions au cœur du processus de formation des Etats modernes. La centralisation administrative et politique entraîne la prise en charge directe de la gestion des subsistances par les autorités étatiques. Cependant, le changement d'échelle fait apparaître de nouveaux problèmes et de nouveaux conflits qui, à leur tour, contribuent à modifier sensiblement les termes du problème annonaire. Comme l'a souligné avec raison Jean Meuvret<sup>3</sup>, un pouvoir qui se veut absolu est contraint d'assumer la responsabilité directe du ravitaillement de ses sujets. Ses échecs dans ce domaine peuvent en effet engendrer une remise en question profonde du pouvoir. La gestion de l'Annone acquiert ainsi un caractère politique très marqué, en devenant une affaire d'Etat, car la stabilité du pouvoir dépend du bon déroulement du ravitaillement. Face au manque de nourriture, les populations réagissent par l'insubordination, puisque ce manque représente la transgression du pacte virtuellement souscrit par le peuple avec le souverain, qui prévoit l'obéissance en échange de la garantie des subsistances. Les contenus concrets de ce pacte sont étroitement liés aux institutions traditionnelles de ravitaillement, au respect des équilibres et des valeurs qui se sont consolidés dans le temps dans une situation déterminée.

Les études des révoltes populaires pour le pain ont mis en évidence l'existence de modèles de comportements précis suivis par les foules dans les insurrections; et elles ont souligné leur correspondance avec les mesures d'urgences adoptées par les autorités lors des

<sup>3</sup> Meuvret, 1977, p. 23-24.

disettes<sup>4</sup>. A travers la dynamique des révoltes populaires, se dégage l'«économie morale» qui, comme l'affirme E.P. Thompson, consiste essentiellement en une «vision traditionnelle et cohérente des normes sociales, des obligations et des fonctions économiques propres des différentes composantes de la communauté»<sup>5</sup>. Les révoltes pour le pain révèlent les mécanismes en action dans les moments où l'ordre supposé légitime et juste est brisé; mais elles ne disent rien sur les parcours grâce auxquels cet ordre se forme et se renforce, sur les principes qui le soutiennent et sur les modalités par lesquelles ces mêmes principes influencent diffusément les institutions et les politiques, ainsi que les adaptations successives auxquelles eux-mêmes sont sujets par rapport aux situations sociales concrètes. Je voudrais, avec mon étude, suggérer des hypothèses concernant ces aspects-là, souvent laissés dans l'ombre.

L'objectif que je me propose dans ce travail, est d'analyser le système annonaire mis en place par les autorités pontificales entre le XVI<sup>e</sup> et le XVII<sup>e</sup> siècle, afin, d'une part, de saisir les liens qu'il entretient avec une conception spécifique de l'économie et de la société, exprimée notamment par la théologie morale des scolastiques; d'autre part, d'esquisser le rôle joué par ce même système et ses règles de fonctionnement sur les attitudes des agents économiques qui opèrent dans le contexte romain. S'il est vrai que la politique économique d'un Etat se construit autour d'«impérieuses nécessités» d'ordre technologique, social et économique<sup>6</sup>, il n'est pas moins vrai que celles-ci sont interprétées à la lumière des présupposés concernant les conceptions plus générales de l'économie, de la société et du rôle du pouvoir politique.

On l'a dit : ce sont des contraintes d'ordre matériel qui justifient tout d'abord la présence généralisée des Annonnes, ainsi que les fonctions dont elles se chargent. Mais leurs analogies sont souvent d'autant plus frappantes qu'elles se situent dans des contextes profondément différents, en ce qui concerne aussi bien le rapport entre population et ressources, que les conditions de la production et du marché. En matière de commerce, toute politique se fonde sur l'interdiction des exportations, tempérée par l'ouverture contrôlée du marché local lors des années de production abondante<sup>7</sup>. A l'interdic-

<sup>4</sup> Dans ce domaine, les études fondamentales sont celles de E.P. Thompson, 1971 et 1991.

<sup>5</sup> Thompson, 1971, p. 34 édition française.

<sup>6</sup> Meuvret, 1977, p. 24.

<sup>7</sup> La littérature est, dans ce domaine, abondante. Cf., entre autres, tant pour les informations sur le fonctionnement des politiques locales, que pour les interprétations suggérées, Dal Pane, 1931 et 1959a; Grendi, 1970; Kaplan, 1986; Wiedmer, 1993.

tion habituelle de toute exportation non autorisée, s'ajoutent les normes visant à contraindre l'acheminement des céréales vers les marchés urbains, et celles sur la réglementation des achats et sur les obligations faites aux producteurs et aux marchands. Il en va de même en ce qui concerne la réglementation des marchés urbains, caractérisée presque partout par les normes contre l'accaparement et les monopoles, les ventes sur échantillon, ainsi que par la réduction du nombre d'intermédiaires, la transparence et la publicité des transactions, la priorité d'accès au marché accordée à certaines catégories d'acheteurs<sup>8</sup>. Une autre constante des politiques annonaires est représentée par la fixation du poids du pain. Dans toute ville, il existe des dispositifs permettant d'établir une relation stable entre le poids du pain destiné à la consommation populaire, et les prix du blé vendu sur le marché local. L'interprétation donnée de la présence répandue des *calmieri* et *Tariffe*, qui proposent les équivalences à respecter entre ces deux valeurs – le poids du pain et le prix du blé – repose essentiellement sur deux considérations. Etant donné le décalage existant entre les mouvements des prix du blé et ceux des salaires, les *calmieri* représentent la seule solution en mesure d'endiguer les conséquences catastrophiques des hausses soudaines des prix du blé pour une population dont les salaires n'ont qu'une adéquation limitée et retardée par rapport au coût de la nourriture. La rigidité de la demande céréalière, qui justifie l'adoption de cette mesure, expliquerait aussi l'objectif principal assigné à la politique des autorités à l'égard des prix : celui de l'obtention des prix les plus bas possibles pour le pain et pour les blés.

Pour comprendre la logique propre des systèmes annonaires, il convient tout d'abord d'interroger leurs ressemblances; ce n'est qu'à partir de là que l'on pourra par la suite caractériser le fonctionnement propre du système romain, et enquêter sur la signification de ses différences et de ses ressemblances avec les autres systèmes.

Les politiques mises en place par les autorités d'Ancien Régime dans le domaine annonaire, ont été critiquées et radicalement remises en question depuis la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. A partir des physiocrates, ce sont les objectifs mêmes des autorités à être contestés, à la fois pour les intérêts qu'elles sembleraient défendre

<sup>8</sup> Sur les réglementations des marchés céréaliers, voir, entre autres, Afanasief, 1894; Balani, 1987; Basini, 1970; Chiacchella-Tosti, 1984; Grab, 1986; Guenzi, 1982; Kaplan, 1988; Romani, 1975; Wiedmer, 1993. Pour des perspectives de synthèse sur ce problème, voir Beutler, 1979; Fazio, 1990; Pult Quaglia 1982. Comme on le verra par la suite, le cas romain représente une exception : la réglementation du marché repose sur des règles et des principes tout à fait différents de ceux qui viennent d'être présentés.

– avant tout, ceux des consommateurs – et pour les contradictions qui les caractériseraient. L'abondance et le bas prix sont incompatibles : seul un prix élevé peut en effet réaliser l'abondance<sup>9</sup>. L'histoire semble avoir donné raison aux adversaires des Annonées : non sans résistances, le laissez-faire a conquis les esprits, et les autorités ont progressivement accueilli les thèses libérales. Il faut cependant souligner le fait que ce ne sont pas les réalités économiques qui ont emporté le combat. Les Annonées en effet ne sont pas simplement des structures superposées à une réalité sous-jacente, celle du marché, qui arrive enfin à se déchaîner de ses entraves. Elles sont plutôt l'expression pratique et institutionnelle d'une idéologie qui s'oppose radicalement à l'individualisme triomphant au XVIII<sup>e</sup> siècle. Leur échec est aussi l'échec de cette idéologie. Et leur crise est liée au changement d'un paradigme social et politique qui se produit durant le XVIII<sup>e</sup> siècle.

E. P. Thompson a parfaitement saisi les termes du conflit qui se déclenche durant cette période<sup>10</sup>. Deux conceptions de l'économie et de la société s'opposent : celle, traditionnelle, représentée par l'ensemble des règlements qui caractérisent le commerce des céréales, et une conception nouvelle, qui trouve son expression la plus élevée dans la *Richesse des Nations*, publiée en 1776. La nouvelle conception de l'économie décrite par Adam Smith, peut se résumer en quelques principes simples et bien connus : la dynamique « naturelle » de l'offre et de la demande permet à chacune des parties impliquées dans un échange de réaliser la maximalisation de sa propre satisfaction et, par là, d'arriver à la réalisation du bien commun. Pour que cela puisse se produire, il faut que le marché, à savoir le « lieu » de rencontre entre les forces de l'offre et de la demande, soit laissé libre sans aucune entrave<sup>11</sup>.

La simplicité de ce modèle, jointe à son enracinement dans la culture contemporaine, cache le parcours tortueux qui en a permis l'élaboration et la formulation, ainsi que son pouvoir de rupture sur la conception précédente. Les nouveautés qu'il introduit ne se situent pas sur le plan de l'analyse des phénomènes économiques. La relation entre l'offre et la demande, et son influence sur les prix, était bien connue; de plus, elle était admise comme cause légitime

<sup>9</sup> Sur les thèses des physiocrates et leur rôle dans la réalisation de l'expérience libérale française des années 1760, cf. Kaplan, 1986, en particulier p. 83 sqq.

<sup>10</sup> Thompson, 1971.

<sup>11</sup> Sur le modèle smithien et son opposition aux conceptions traditionnelles de l'échange, outre les œuvres cités de Thompson, voir Dumont, 1977; Lapidus, 1986; Rosanvallon 1989.

de variation du « juste prix », notion centrale de l'élaboration économique préclassique. Il est important de souligner cet aspect, car dans l'analyse des politiques économiques d'Ancien Régime il n'est pas rare de percevoir un certain étonnement, de la part des historiens, face à des mesures qui paraissent s'opposer à cette réalité à tel point que l'on est amené à penser que leur adoption puisse dépendre de la méconnaissance de son existence<sup>12</sup>. En revanche, dans l'œuvre de Smith, deux nouveaux principes trouvent une première expression cohérente et élégante : d'une part, la valeur positive de l'intérêt personnel; d'autre part, l'admission du fait que, à travers sa poursuite, les individus contribuent de façon inconsciente à la création du bien commun de la société. Albert O. Hirschmann a étudié le processus qui, durant les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles amène à formuler une conception positive de l'intérêt individuel<sup>13</sup>. Face à la faillite de la morale dans la réglementation de la société humaine, la philosophie politique se consacre, selon Hirschmann, à la recherche d'un nouveau code, capable d'assurer la subordination et le contrôle des tendances destructrices de l'homme. Cette recherche amène à s'interroger sur l'homme « tel qu'il est » et sur ses passions; après plusieurs tentatives échouées, elle parvient à proposer une « stratégie » fondée sur le principe de la « passion compensatrice »<sup>14</sup>. Ce principe consiste d'abord dans l'identification des bonnes et des mauvaises passions, pour opposer ensuite les premières aux secondes. Les passions positives sont associées aux intérêts individuels, considérés dans un premier temps comme l'« ensemble des aspirations humaines, impliquant un élément de réflexion et de calcul dans le choix des moyens de les satisfaire »<sup>15</sup>, et ensuite réduits à la seule acceptation économique. La réflexion se déplace alors vers les caractéristiques de l'intérêt, et elle vise à démontrer comment la recherche du profit, en tant que fin de l'action humaine, est inoffensive. Le mérite de Smith consiste à affirmer que la poursuite de son propre intérêt de la part de l'individu, ne compromet en rien la réalisation du bien commun mais, au contraire, amène à son obtention.

Au cœur de ce processus intellectuel se trouve la réflexion sur l'individu et le renversement du rapport entre individu et société.

<sup>12</sup> Schumpeter, 1954, le souligne fort bien lorsqu'il affirme que « le fait que le tout-venant sache que des récoltes abondantes coïncident avec un bas prix pour les denrées alimentaires est manifestement pré-scientifique, et il est absurde de souligner de telles affirmations dans des écrits anciens comme si elles constituaient des découvertes [...] », p. 9. Ce passage est aussi cité dans Finley, 1975.

<sup>13</sup> Hirschmann, 1980.

<sup>14</sup> *Ibid.*, p. 23 sqq.

<sup>15</sup> *Ibid.*, p. 34.

L'opposition entre le modèle organiciste et le modèle individualiste de l'Etat est fondée précisément sur une approche différente de ce rapport. Le modèle aristotélicien d'une part, et le modèle hobbesien d'Etat d'autre part, incarnent bien cet antagonisme. Le premier pré-suppose l'antériorité logique de la société sur les individus. L'Etat n'est autre qu'une forme perfectionnée d'une structure historique antécédente – la famille –, caractérisée par des relations hiérarchiques fondées sur l'inégalité des individus due à leur position différente en son sein. En revanche, l'Etat hobbesien est le résultat d'un contrat établi entre des individus libres et indépendants les uns des autres, tels qu'on les retrouve dans la condition pré-politique, à savoir dans l'Etat de nature. Ici, c'est l'égalité originelle entre les individus qui domine, et qui est fondée sur l'existence de droits naturels propres à chaque individu<sup>16</sup>.

Il me semble que la compréhension des systèmes annonaires d'Ancien Régime gagnerait si ces derniers étaient envisagés tout d'abord comme des produits d'une conception organiciste de la société et de l'Etat. L'adoption d'une approche de ce genre dans l'étude des institutions annonaires, pourrait en effet avoir des conséquences concrètes essentielles sur leur interprétation. Je me limiterai ici à en esquisser quelques-unes. Toutes les mesures annonaires prises par les autorités, qu'elles concernent le commerce, la réglementation des échanges ou la fixation des prix, reflètent une conception spécifique de la société et de la place que l'économie y occupe. La tâche des autorités n'est pas simplement celle de la protection des consommateurs urbains, mais également celle d'assurer que les échanges se déroulent dans le respect des principes de la justice, qui est censée à son tour assurer le maintien de la structure sociale. L'évocation du «juste prix» que l'on retrouve constamment dans les discours des autorités annonaires et qui a une large place dans la littérature de l'époque, doit être lue à partir de l'importance de ce concept dans la pensée économique préclassique. Cela amène à interpréter différemment les objectifs mêmes des autorités annonaires. On le voit clairement en ce qui concerne le problème de la taxation du pain. La protection et la défense des consommateurs ne constituent pas toujours les objectifs principaux des actions annonaires<sup>17</sup>. A travers les *cal-*

<sup>16</sup> Une présentation synthétique et très claire des deux modèles d'Etat et des caractères qui les opposent, se trouve dans Bobbio, 1980. Voir aussi Dumont, 1977 et 1983. Des considérations critiques intéressantes sur le modèle individualiste et sur la notions de droits individuels se trouvent dans Wolgast, 1991.

<sup>17</sup> Deux études concernant les *calmieri* de Bologne et de Venise ont mis en évidence le fait que dans le choix concernant le niveau du poids du pain les autorités n'appliquent pas toujours la taxation la plus favorables aux consommateurs. Cf. Guenzi, 1977; Mattozzi *et al.*, 1983. Malgré leurs analyses, ces deux auteurs ne parviennent pas à remettre en question l'interprétation courante de ces instru-

*mieri*, les autorités établissent des équivalences permettant d'assurer à chaque participant de l'échange de recevoir ce qui lui revient de par sa position à l'intérieur de la communauté. En ce sens, les *calmieri*, représentent une forme d'équivalence à travers laquelle l'autorité communautaire établit le gain de chacune des parties, en enlevant sa détermination aux acteurs économiques et en établissant sa justice, due au fait qu'elle reproduit dans l'échange les règles de la société où il a lieu<sup>18</sup>. On retrouve ces mêmes principes dans la réglementation générale des échanges et des lieux de marché, bien que de façon moins évidente. Dans ce cas aussi, il s'agit de créer les conditions pour que l'échange se déroule selon les règles de la justice. De ce fait, on ne peut pas interpréter les réglementations annonaires comme des superpositions normatives à une structure commerciale qui fonctionne indépendamment. A travers les normes qui gèrent les espaces commerciaux, les autorités dessinent une forme économique qui ne peut pas être directement assimilée au marché.

Les considérations esquissées dans les pages précédentes vont être développées tout le long de ce travail consacré à la structure des échanges céréaliers qui se met en place à Rome durant les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. L'angle d'approche choisi est celui de la Préfecture de l'Annone, la magistrature qui, depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, a en charge le ravitaillement de la capitale. Le parcours que je suivrai comporte trois parties.

La première partie est consacrée à la présentation de l'institution annonaire romaine, et à son encadrement dans le contexte de l'élaboration théorique des scolastiques concernant les problèmes économiques. Cette élaboration se résume essentiellement dans la notion de «juste prix», dont on verra toutefois la complexité et l'ambiguïté. Les fondements de cette doctrine sont posés par les théoriciens du XIII<sup>e</sup> siècle, et particulièrement par Thomas d'Aquin et les nominalistes. Leurs élaborations respectives seront présentées dans le deuxième chapitre, ainsi que l'interprétation de la pensée thomiste donnée par le cardinal Cajetan au XV<sup>e</sup> siècle. C'est en effet à travers cette lecture novatrice que l'élaboration intellectuelle et théologique de Thomas d'Aquin se transmet aux théologiens de l'époque moderne.

Après avoir analysé les fondements de cette doctrine, j'examinerai ses évolutions durant les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, avec une attention particulière aux problèmes conceptuels qui intéressent de près les fonctions exercées par l'Annone. Les discussions principales sur le

ments fondamentaux de toute politique annonaire. Pour une discussion approfondie sur ce sujet, cf. *infra*, chap. 12.

<sup>18</sup> Je reprends ici la notion d'équivalence proposée par Polanyi, 1977, p. 87-105.

juste prix qui se déroulent dans cette période, concernent d'une part, l'individuation des causes légitimes de variation du juste prix; d'autre part, les modalités de reconnaissance de la justice du prix. Le concept clé est celui d'estimation commune. Celle-ci peut être représentée aussi bien par l'action de la «place de marché» que par les autorités publiques, à travers la fixation légale des prix. J'ai donc isolé ces deux modalités et je les ai interrogées séparément, afin de déterminer si elles pouvaient impliquer effectivement deux conceptions différentes de détermination du juste prix.

Dans l'exposition de la doctrine économique des scolastiques, j'ai souvent choisi de prendre en considération des auteurs peut-être moins importants dans l'histoire de la théologie morale, mais qui offraient l'avantage de proposer des synthèses des positions exprimées par les différents auteurs. Il s'agit d'un choix motivé par mon propos initial et par le rôle spécifique assigné à ce type d'analyse dans ce travail, à savoir l'encadrement des fonctions de l'Annone et de la politique adoptée par les autorités pontificales dans le contexte d'une réflexion économique qui me paraît jusqu'à présent avoir été sous-estimée en tant que telle et jugée à tort peu pertinente par rapport à la pratique politique.

La deuxième étape de mon parcours est constituée par une autre mise en contexte de l'activité annonaire : celle représentée par les conditions matérielles de la ville et de sa campagne. Dans l'évaluation des besoins céréaliers de la capitale, servant de base aux autorités pour l'organisation de leur politique, celles-ci font jouer des valeurs et des estimations faisant référence à une idée de justice et de répartition optimale des ressources entre les sujets selon leur position relative au sein de la communauté. Cela détermine une hiérarchie non seulement entre la ville et la campagne – la première ayant des besoins supérieurs devant être garantis – mais aussi des villes entre elles, où la capitale acquiert une position dominante.

Cette idée affecte l'organisation du ravitaillement et l'attitude de l'Annone aussi bien à l'égard de la campagne proche de Rome que vis-à-vis des provinces plus éloignées et autonomes. La position centrale de la capitale est affirmée par l'existence de provinces dites «annonaires», dont le rôle principal est, du moins théoriquement, celui de la satisfaction de ses besoins. L'exploitation concrète de leurs ressources pose néanmoins des problèmes considérables. L'idéal de redistribution de l'Annone se trouve confronté avec d'autres logiques et d'autres intérêts, y compris les intérêts financiers de l'État.

Les données sur la production et les disponibilités des provinces annonaires pour la consommation romaine montrent la capacité globale de celles-ci à assurer la consommation moyenne de la ville, et cela encore au XVIII<sup>e</sup> siècle. Cet état de fait, tel qu'il ressort des

analyses des historiens, contraste avec le discours des autorités, qui ne cessent, depuis la deuxième moitié du XV<sup>e</sup> siècle, d'insister sur le déficit de la production par rapport aux exigences de la capitale. Cet écart entre la réalité et l'analyse qui en est faite, demande à être interrogé.

La préoccupation des autorités est tout à fait légitime. D'une part, les écarts entre les récoltes d'une année à l'autre, joints aux problèmes de conservation des blés pour des longues périodes, ne mettent jamais la ville à l'abri des disettes. D'autre part, la production des provinces ne voit pas, globalement, d'accroissement proportionnel à la croissance démographique. La production locale se révèle ainsi de moins en moins capable d'assurer les standards de consommations envisagés pour la population urbaine.

Toutefois, la politique pontificale se montre incohérente et contradictoire par rapport à cette situation et à la priorité assignée explicitement à la protection des habitants de la capitale, du fait des intérêts et des médiations qui se jouent autour du commerce céréalier. Le discours des autorités doit alors cacher les faiblesses et les contradictions de cette politique. Même cette considération ne donne pas de réponse satisfaisante pour expliquer l'insistance de l'Annone sur l'insuffisance de la production, et le lien très étroit entre politique annonaire et politique agricole. L'attitude des autorités pontificales à l'égard de l'agriculture et de ses protagonistes – attitude qui se traduit dans la politique agricole adoptée par les pontifes dès leur retour à Rome au milieu du XV<sup>e</sup> siècle – est également à lire en tant que réponse à des exigences diverses.

Dans cette partie du travail, je me propose d'abord d'encadrer l'activité et le discours annonaires dans le contexte de la ville et de ses environs. J'examinerai donc les données concernant les besoins céréaliers de la capitale, la production des provinces annonaires, et la façon dont les autorités agissent concrètement sur ces données. Une attention toute particulière sera consacrée à l'analyse de l'Agro romano, la région qui entoure immédiatement la ville. L'Agro est au centre de l'attention et des préoccupations des autorités : non seulement à cause de sa proximité, mais aussi du fait de la structure et de la gestion de la propriété foncière qui différencient nettement cette région des autres provinces annonaires.

Ensuite, dans le dernier chapitre, j'aborderai l'analyse de la politique agricole des autorités romaines, à travers les mesures prises par les différents pontifes et les débats qui se déroulent au sein des Congrégations annonaires. Les autorités pontificales font leur entrée sur la scène annonaire par le biais de la politique agricole. Les arguments qu'elles proposent au départ pour justifier leur intervention représentent l'encadrement des fonctions annonaires dans

un idéal d'organisation sociale qui doit beaucoup aux réflexions des théologiens.

La dépendance de la politique de la structure donnée à l'analyse économique de la scolastique est encore plus évidente dans l'organisation du réseau d'échange du blé et du pain de la capitale. La troisième partie de mon parcours est consacrée à la description du circuit commercial romain et de l'action concrète des autorités sur les échanges et sur les prix. Je décrirai la configuration de ce circuit, en soulignant les différences dans l'organisation et le fonctionnement des deux pôles dans lesquels s'articulent les échanges de blé : d'une part, la place du Campo de' Fiori, qui représente la seule véritable «place de marché» dont Rome dispose; d'autre part, le circuit des *mercanti di campagna*, où se déroule la plupart des transactions de blé qui ont lieu en ville. J'examinerai ensuite l'intervention annonaire, en la suivant tant dans ses aspects pratiques – notamment la politique en matière de taxation du pain et de distribution des stocks publics de blé – que dans les débats sur la gestion du marché qui se déroulent dans les Congrégations de l'Annone du début du XVII<sup>e</sup> siècle.

Le dernier chapitre sera consacré à l'examen détaillé des échanges qui ont lieu sur le circuit des *mercanti di campagna*. Il s'agit d'une analyse intensive menée sur les transactions de l'année 1658-59, ayant pour buts, d'une part, de montrer le fonctionnement concret d'un espace commercial où se manifestent les principaux problèmes d'une gestion morale des échanges et, d'autre part, de proposer des remises en question plus générales sur la signification des prix enregistrés sur un circuit commercial de ce genre.

L'organisation du réseau d'échange du blé constitue, à mon avis – et à la fin d'un parcours de recherche qui m'a amené à emprunter le chemin de la théologie morale et de la jurisprudence pour comprendre une logique que les modernes théories économiques empêchent de saisir – la réponse concrète, institutionnelle, donnée par les autorités romaines aux difficultés théoriques qui se présentent lorsqu'on cherche à concilier des finalités divergentes, voire opposées, au nom d'une raison sociale et politique dépassant largement les individus et leurs intérêts. Dans ce sens, elle représente la forme romaine d'«économie morale».